

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
9, rue Christiani
75018 PARIS
SIRET : 784 845 026 00029

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
9, rue Christiani
75018 PARIS
SIRET : 784 845 026 00029

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents de l'Association **FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits caractéristiques d'importance significative » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus en observation, la note « faits caractéristiques d'importance significative » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 mars 2021

Pour **Bakertilly SOFIDEEC**
Commissaire aux comptes Titulaire,
Membre de la CRCC de Paris



Brice ROGIR
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé,
Membre de la CRCC de Paris

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	49 297	49 297	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	403 530	327 001	76 528	85 025
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	35 463		35 463	35 009
Total I	488 289	376 298	111 991	120 034
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	208 445	11 600	196 845	218 470
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	12 999		12 999	12 273
Divers				
Valeurs mobilières de placement	260 437		260 437	259 927
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 747 124		1 747 124	1 483 366
Charges constatés d'avance	11 596		11 596	5 428
Total II	2 240 602	11 600	2 229 002	1 979 463
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 728 891	387 898	2 340 993	2 099 498

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	-	-
Fonds statutaires	-	-
Dotations non consommables	-	-
Autres fonds propres sans droit de reprise	979 117	979 117
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Autres fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	91 576	67 176
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	117 131	24 400
SITUATION NETTE	1 187 825	1 070 694
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total I	1 187 825	1 070 694
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	194 537	150 719
Total II	194 537	150 719
PROVISIONS		
Provisions pour risques	59 594	19 594
Provisions pour charges	196 706	163 412
Total III	256 301	183 007
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	756	1 217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 370	150 415
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	322 874	243 293
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	17 114	30 417
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	196 217	269 736
Total IV	702 331	695 078
Ecart de conversion passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 340 993	2 099 498

(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	702 331	695 078
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 124 925	1 099 552
Ventes de biens et de services	465	658
Ventes de biens	465	495
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	-	163
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 410 010	1 126 802
Concours publics et subventions d'exploitation	1 265 010	1 051 802
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels	-	-
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	145 000	75 000
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	510 873	243 265
Utilisation des fonds dédiés	150 719	-
Autres produits	40	274
Total I	3 196 952	2 470 551
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	1 264 160	1 005 171
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	69 071	77 154
Salaires et traitements	929 882	846 343
Charges sociales	412 069	367 255
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	29 859	25 978
Dotations aux provisions	73 294	16 888
Reports en fonds dédiés	194 537	-
Autres charges	108 636	49 782
Total II	3 081 507	2 388 570
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	115 445	81 981
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 396	2 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	510	-
Total III	1 906	2 000
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 906	2 000
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	117 351	83 981

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	4 742
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total VI	-	4 742
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	4 742
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	221	328
Total des produits (I+III+V+IX)	3 198 859	2 472 551
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	3 081 728	2 393 640
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		90 509
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		145 019
EXCEDENT OU DEFICIT	117 131	24 400

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

Présentation de l'entité

Description de l'objet social

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est une association loi 1901. Conformément à l'article L.333-4 du Code de l'environnement, elle a vocation à représenter l'ensemble des Parcs naturels régionaux. Elle assure l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs naturels régionaux, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international. Elle est consultée dans le cadre des procédures de classement ou de renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux, dans des conditions fixées par décret. Elle assure un rôle de conseil auprès des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des Parcs naturels régionaux pour la mise en œuvre de leurs missions.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fédération représente les intérêts communs des Parcs naturels régionaux de France. Son action se déploie au plan national et international.

- *Promotion de l'action des Parcs, représentation de leurs intérêts collectifs auprès des grands acteurs nationaux et négociation en leur nom ;*
- *Inscription des Parcs dans les politiques européennes, représentation et promotion des Parcs dans les instances internationales*
- *Capitalisation des actions et méthodes des Parcs ;*
- *Animation de la réflexion au sein du réseau des Parcs, valorisation des effets des actions, transfert de l'expertise et professionnalisation des démarches d'innovation ;*
- *Assistance des organismes de gestion des Parcs ;*
- *Gestion, sur délégation du ministère en charge de l'environnement, des marques générales « Parc naturel régional », « Parcs naturels régionaux de France », et « Valeurs Parc naturel régional ».*

Moyens mis en œuvre

La Fédération des Parcs naturels régionaux met en place les moyens permettant la réalisation de son objet, et notamment les publications, les expositions, sites et outils web, l'organisation de rencontres, colloques, stages de formation, missions d'expertise, voyages d'études, etc.

Son action s'appuie sur les travaux de Commissions, d'un Conseil d'orientation de recherche et de prospective (CORP).

Plus généralement la Fédération peut procéder à toutes opérations de quelques natures qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à son objet et de nature à favoriser celui-ci. A ce titre, la Fédération peut réaliser, directement ou indirectement, toute activité à caractère mobilier ou immobilier de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Au plan financier, son activité s'appuie sur des cotisations auprès de ses membres, des subventions diverses, des conventions avec des organismes publics ou privés, des emprunts.

Elle est également dotée d'une équipe salariée chargée de mettre en œuvre le programme d'activité.

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de méthode comptable

Cet exercice est le premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière retrospective. L'impact concerne les postes suivants :

- les partenariats qui figuraient en 2019 sur la ligne "autres produits " pour 75.000 € figurent dorénavant sur la ligne "Contributions financières " pour 145.000 € en 2020 ;
- l'utilisation et le report des fonds dédiés qui sont présentés en 2019 au pied du compte de résultat sont à présent intégrés dans le résultat d'exploitation ;
- les fonds associatifs sans droit de reprise sont dorénavant présentés sous la rubrique "autres fonds propres dans droit de reprise".

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives aux postes concernés.

Autres faits caractéristiques de l'exercice

Pandémie COVID 19

La pandémie liée au Covid 19 n'a pas impacté significativement l'activité 2020 de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

La continuité de l'activité a été assurée grâce :

- au recours au télétravail pour l'ensemble des salariés;
- au recours aux visioconférences et outils de votes en ligne pour l'organisation des réunions de Bureau et Assemblées Générales;
- à l'organisation de webinaires et téléréunions en remplacement des séminaires et réunions en présentiel;
- les déplacements sur le terrain ont été suspendus lors des phases de confinement et limités hors de ces phases.

Locaux rue Christiani

Le propriétaire des locaux loués depuis 2003, par la Fédération au 9 rue Christiani 75018, a signifié en août 2020, son refus de renouvellement des baux commerciaux à effet du 31 mars 2021.

L'Assemblée générale de la FPNRF a décidé de rechercher de nouveaux locaux à Paris pour y établir son siège social et ses bureaux. Elle a décidé d'étudier les propositions de location et les opportunités d'acquisition.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice à signaler.

Règles et méthodes comptables

Désignation : FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 2.340.993 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 117.131 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

31/12/2020

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, près déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels :	3 ans
* Agencements :	10 ans
* Matériel de bureau :	5 ans
* Matériel informatique :	4 ans
* Mobilier :	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Rémunération du Président

Le président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Monsieur Mickael WEBER, est rémunéré depuis l'exercice 2017, au titre de l'article 267-7-1°-d du Code Général des Impôts.

La rémunération brute allouée au titre de l'exercice 2020 s'élève à 29.682,29 €.

Réserve pour projets associatifs

La réserve pour projets associatifs est portée à 91.576 €, affectée à :

- la mise en place de la stratégie nationale tourisme;
- le renforcement du lobbying parlementaire;
- la consolidation du programme d'activité en cas de désengagement de certains financeurs.

Engagements de retraite - Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite d'élève à la clôture de

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière ;
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière, méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière est basé sur la convention collective ;
- départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- Taux d'actualisation retenu : 3 % ;
- Taux moyen de charges sociales : 55 % ;
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1,5 % ;
- Taux de rotation faible pour le personnel de 40 ans et plus.

Informations sur les contributions volontaires en nature

L'association ne bénéficie d'aucunes contributions volontaires en nature, c'est pourquoi les montants mentionnés au pied du compte de résultat sont nuls.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	49 297			49 297
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	49 297	0	0	49 297
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers	217 817			217 817
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique mobilier	174 696	21 362	10 285	185 773
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	392 513	21 362	10 285	403 590
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	183			183
- Prêts et autres immobilisations financières	34 826	454		35 280
Immobilisations financières	35 009	454	0	35 463
ACTIF IMMOBILISE	476 819	21 816	10 285	488 350

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	49 297			49 297
Immobilisations incorporelles	49 297	0	0	49 297
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers	157 084	16 272		173 356
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	150 343	13 587	10 285	153 645
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	307 427	29 859	10 285	327 001
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	356 724	29 859	10 285	376 298

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 268.503 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	35 463		35 463
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	208 445	196 845	11 600
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	12 999	12 999	
Charges constatées d'avance	11 596	11 596	
Total	268 503	221 440	47 063

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	13500
Personnel - produits à recevoir	520
Charges sociales - produit à recevoir	467
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	14 487

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	979 117				979 117
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	67 176		24 400		91 576
Report à nouveau					0
Excédent ou déficit de l'exercice	24 400	-24 400	117 131		117 131
Situation nette	1 070 693	-24 400	141 531	0	1 187 824
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	1 070 693	-24 400	141 531	0	1 187 824

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	860				860
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Pensions et obligations similaires	163 412	33 294			196 706
Restructurations					
Impôts					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	18 735	40 000			58 735
TOTAL	183 007	73 294	0	0	256 301
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		73 294			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Fonds dédiés et reportés

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	150 719	0	150 719	194 537	150 719	0	0	194 537	0
MTES Actes séminaires biodiversité 2018	2 500	0	2 500		2 500			0	
MTES Actes séminaires Loup 2016	2 000	0	2 000		2 000			0	
MTES Plaquette biodiversité	1 200	0	1 200		1 200			0	
CGET Développement plateforme université populaire	30 000	0	30 000		30 000			0	
MCC Liver et lecture (report 2018 à reporter partiellement à nouveau)	5 140	0	5 140		5 140			0	
MTES act 21 récréchartes - développement, préparation formation, maj supports	14 000	0	14 000		14 000			0	
MTES stratégie de communication	10 000	0	10 000		10 000			0	
CGET 2 bourses à 1000 €	2 000	0	2 000		2 000			0	
MTES solde étude outils d'urbanisme C, Tanneau	3 940	0	3 940		3 940			0	

MTES journée écoquartiers; enquête sur les facteurs d blocages 3 écoquartiers	6 000	0	6 000		6 000				0
MTES journée écoquartiers dans le Luberon	4 500	0	4 500		4 500				0
CDC buffet innover à la campagne (réalisation le 24/01/20)	5 000	0	5 000		5 000				0
CDC déplacement équipe innover à la campagne (réalisation le 24/01/20)	500	0	500		500				0
CDC solde mission d'appui stratégique sur le tourisme (Idtourisme)	19 740	0	19 740		19 740				0
CDC solde partenariat IPAMAC	9 461	0	9 461		9 461				0
MCC actes séminaires culture	2 000	0	2 000		2 000				0
MTES compte rendu voyage d'études	1 500	0	1 500		1 500				0
MTES déplacement équipe voyage étude	240	0	240		240				0
MTES bus et navette voyage étude	1 900	0	1 900		1 900				0
MTES hébergement restauration	2 900	0	2 900		2 900				0
MTES actes séminaire biodiversité 2016 Badrignans	2 376	0	2 376		2 376				0
MTES actes séminaire MORVAN	4 000	0	4 000		4 000				0
MAE animation actions internationales	6 523	0	6 523		6 523				0
MTES Natura 2000	13 300	0	13 300		13 300				0
MCC livre et lecture				3 140					3 140
MCC actes séminaire				1 329					1 329
Culture actes séminaire				4 000					4 000
MCC appui externe				1 250					1 250
MTES Natura 2000				9 648					9 648
MTES report solde 2020				7 367					7 367

MEAE International				12 532				12 532	
MEAE ambassade de France appui externe 10 K€				9 828				9 828	
CGET dev plateforme université populaire				27 950				27 950	
CGET final dev et creations contenus				5 000				5 000	
CGET appui externe + loc salle				13 000				13 000	
MTES report séminaire 2020 (interenant et frais de mission)				2 400				2 400	
MTES Journées Eco quartiers				6 000				6 000	
CDC buffet innover campagne				5 000				5 000	
CDC frais de déplacement et repas innover campagne				800				800	
MTES BL evolution				4 550				4 550	
MTES prestation ingénierie et temps projet SAP				13 468				13 468	
CGET 8 bourses à 1000€				8 000				8 000	
MTES travaux de maj de l'outil chartes				29 046				29 046	
MTES 2 journées de commission				750				750	
MTES 2 journées de commission				1 500				1 500	
MTES actes Webinair Ecoquartiers				1 120				1 120	
MTES actes écoconstruction bois				1 100				1 100	
MTES finalisation travaux animation BGE				10 488				10 488	
MTES finalisation travaux animation adaptation climat énergie				2 848				2 848	
OFB finalisation travaux défis famille				3 796				3 796	
CDC activités				1 509				1 509	
MTES Chartres				7 119				7 119	

Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A			0					0	
Projet ou catégorie de projet B			0					0	
...			0					0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A			0					0	
Projet ou catégorie de projet B			0					0	
...			0					0	
TOTAL	150 719	0	150 719	194 537	150 719	0	0	194 537	0

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	756	756		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 370	165 370		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	322 874	322 874		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 114	17 114		
Produits constatés d'avance	196 217	196 217		
TOTAL	702 331	702 331	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	94 998
Personnel - congés à payer	109 377
Personnel - autres charges à payer	59 094
Charges s/provision congés à payer	91 582
Organismes sociaux à payer	
Etat charges a payer	
Autres charges à payer	
Total	355 051

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	11 596		
Total	11 596		0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatés d'avance	196 217		
Total	196 217		0

Détail des produits constatés d'avance:

- EVA Logiciel	114 705
- AFD Cooperation Mexique	11 889
- Masque	10 190
- AFD 2021	40 000
- Projet Agriculture Venaison	19 433
TOTAL	196 217